REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HERAULT ARRONDISSEMENT LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Octobre 2021

Commune de PAULHAN

N° 2021/10/05

Date de la convocation	11 /10 /201
	<u>Votes</u> : 20
Présents: 17	Pour : 20
Absents: 7	Contre: 0
Représentés: 3	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un et le dix huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel,

<u>Etaient Absents</u>: MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

<u>Procurations</u>: - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle

Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
 Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

Objet : Communication du rapport d'activités 2020 du SIVOM du canton d'Agde

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan a adhéré à la fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde par délibération du 9 juillet 2013.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20211018-2021-10-05-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021 Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif de l'exercice écoulé.

Vu la délibération du SIVOM d'Agde en date du 30 juin 2021 approuvant le rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Claude VALERO

Le Maire

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :